

## **Règlement du concours photos du 6/06/23 de La Mission Locale Jeunes Grand Avignon**

Association par la loi du 1er juillet 1901 repertoriée sous le SIRET 32585927000044  
Adresse postale : 2 Place Alexandre Farnèse, Immeuble le Vinci 84000 Avignon

Mail : [\*\*concours@missionlocale-avignon.asso.fr\*\*](mailto:concours@missionlocale-avignon.asso.fr)

Règlement du concours de photos "Etre jeune en 2023" – 1ère édition

### **Article 1 – Organisation et dates du concours**

L'équipe de CISP des antennes de Sorgues, Vedène, Le Pontet, Morières les Avignon et Entraigues sur la Sorgues rattachée à La Mission Locale Jeunes Grand Avignon, Association régie par la loi du 1 er juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.

**Le concours se déroule du 24 avril 2023 au 25 Mai 2023**

### **Article 2 – Thème**

Racontez-nous la jeunesse en 2023, au travers d'une photo ou d'une série de photos (maximum 3 photos). Les photos seront présélectionnées par un jury de la Mission Locale, puis feront l'objet d'une exposition le mardi 6 Juin 2023 au parc Gentilly à Sorgues.

### **Article 3 – Conditions de Participation**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les jeunes inscrits ou non à la Mission Locale. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et si certaines personnes sont identifiables sur les photos, avoir leur autorisation. Trois photos maximum sont autorisées par personne. Elles devront être envoyées au format « JPG » en pièce jointe d'un mail envoyé à : [concours@missionlocale-avignon.asso.fr](mailto:concours@missionlocale-avignon.asso.fr)

### **Article 4 – Critères de sélection**

Les photos seront soumises aux votes du public le 6 juin 2023 à partir de 11h. Les photos seront soumises aux votes du public ce jour-là (un bulletin de vote par personne maximum – et 3 votes différents sur le même bulletin)

Les 3 gagnants seront ceux qui auront recueilli le plus de votes, avec un bon d'achat en cadeau.

### **Article 5 : Annonce des résultats**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés lors de la journée du 6 juin au Parc Gentilly à Sorgues.

### **Article 6 : Remise des prix**

Le gagnant pourra retirer son prix à la Mission Locale jeunes Grand Avignon (siège)

Mission Locale Jeunes Grand Avignon

Adresse postale : 2 Place Alexandre Farnèse, Immeuble le Vinci 84000 Avignon

### **Article 7 – composition du Jury**

Le Jury est composé d'une équipe de conseillers de la Mission Locale

### **Article 8 - Exclusions**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

### **Article 9 – Droit à l'image**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

### **Article 10 – Responsabilités**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

### **Article 11 – Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.